



Notes explicatives

Destinataire	Directions d'école et personnel enseignant
Auteur	Service de l'enseignement
Copie à	Conseillers pédagogiques et inspecteurs
Date	mars 2021

Evaluation globale et épreuve bilan à l'école obligatoire

Considérants

Décision du Chef du Département de l'économie et de la formation du 27 novembre 2020 concernant l'annualisation.

Lettre du Service de l'enseignement (SE) du 9 décembre 2020.

Introduction

Le SE a donné mandat à la Commission des examens et de l'évaluation, dans laquelle siègent des représentants des associations pédagogiques (SPVal, AVDEP, AVECO, CODICOVAR) et de la HEP-VS afin de clarifier et donner des pistes d'action à la décision du Chef du Département de l'économie et de la formation du 27 novembre 2020, en particulier le point 3 : « *De dire qu'une évaluation globale est effectuée par le titulaire, respectivement le conseil de classe, qui prend en compte les résultats de l'année scolaire 2020-2021, le résultat des épreuves bilans et l'attitude de l'élève en classe* ».

Elèves concernés par l'évaluation globale

Les élèves en situation d'échec scolaire (redoublement) doivent être considérés pour l'évaluation globale. Pour toutes les autres situations (choix des niveaux au CO pour les élèves de 8H, transferts au CO, accès aux écoles subséquentes, ...), les lois et règlements actuels sont appliqués. Exceptionnellement, les situations très particulières liées aux effets avérés de la situation COVID sur le parcours d'un élève pourraient également faire l'objet d'une telle analyse par le conseil de classe et la direction. Le cas sera transmis à l'inspecteur pour décision.

Critères de l'évaluation globale

L'évolution des résultats des élèves concernés au cours de l'année scolaire doit être prise en compte :

- amélioration,
- régression significative,
- grandes fluctuations,
- ...

La dynamique des résultats doit être analysée par les titulaires ou le conseil de classe, avec, si nécessaire, l'aide des collègues prenant en charge leurs élèves et celle de la direction, en lien avec les situations particulières que l'élève aurait pu subir (absence longue durée, quarantaines à répétition, suivi à distance, ...).

Dans la réflexion liée à l'évaluation globale, il est primordial de s'attarder sur des éléments tels que :

- capacité à assumer la charge de travail et le rythme du degré subséquent,
- potentialité de réussir l'année suivante,
- rythme de travail adapté au degré supérieur,
- ...

Les éventuels problèmes ou soucis de comportement ne doivent pas influencer sur la décision du titulaire lors de l'évaluation globale.

Formalisation

En cas de décision de promotion d'un élève « en situation d'échec », le document « promotion pour raisons particulières » sera généré sur ISM et signé par l'inspecteur.

Epreuve bilan

Les épreuves cantonales de fin cycle en 4H, 8H et 11CO auront lieu comme prévu et leur pondération reste identique à celle de ces dernières années.

Dans les autres degrés, des épreuves bilans peuvent être organisées individuellement par l'enseignant ou, si cette pratique est habituelle et/ou déjà réalisée au sein de l'établissement scolaire, en collaboration avec les collègues des mêmes degrés.

Les épreuves bilans peuvent étayer l'évolution des résultats et confirmer la décision de proposer ou non une promotion particulière, en complément des autres critères définis. Toutefois, elles ne doivent pas devenir un facteur de pression supplémentaire pour les élèves. Ces épreuves ne doivent pas nécessairement être notées et dans tous les cas, leur pondération doit être limitée.

Les analyses de ces épreuves pourraient contribuer à situer le niveau des élèves vis-à-vis des progressions d'apprentissage et à compléter les informations transmises entre le degré actuel et le degré subséquent.

Sur préavis de la Commission, le SE propose qu'à l'instar de ce qui a été effectué lors de la rentrée 2020, un contact entre les enseignants de cette année scolaire et ceux de l'année 2021-2022 ait lieu avant la rentrée d'août afin d'assurer une transition harmonieuse pour les élèves. Si aucune épreuve bilan n'a été effectuée, chaque enseignant, ou groupe de branche au CO, établira une liste des objectifs du PER dans les disciplines principales qui n'ont pas pu être traités de manière adéquate en raison de la crise sanitaire.

Nous souhaitons que le bon sens, le pragmatisme et le professionnalisme des enseignants soient mis au service de chaque élève.



Jean-Philippe Lonfat
Chef de service

Copie à Associations et conférences pédagogiques
Service de l'enseignement